

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE****Arrondissement de
La Tour du Pin****Canton de
Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 11*****Pouvoirs :***

De GARNIER Vincent à COUTURIER
Alban, de MICHA Abigaël à BERGER
Alain, de PRIEUR- DREVON Elise à
BALLY Liliane

Absent(es) ou excusés :

CLOPET Sylvain, DOUCELIN Romain,
FERRARO Cindy, LAURENT Catherine

Pour : 14***Contre : 0******Abstention : 0*****Objet****Modification des régies****République Française****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération n°23/12.11/32***Séance du 11 décembre 2023**Compte-rendu affiché le 18 décembre 2023**Date de convocation du Conseil Municipal :**06/12/2023**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 18****Maire :*** Monsieur BERGER Alain***Secrétaire de séance :*** PELLET Valérie***Membres présents :*** BALLY Liliane, BERGER Alain,
BUTTIN Gérard, COUTURIER Alban, CUSIN
Cécile, FERLET Dominique, FROMENTOUX Cyril,
GIRARD Sophie, JACOLIN Jocelyne, JOLY
Bernard, PELLET Valérie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal :

- que la collectivité locale, suite à fusion des deux communes à instaurer les régies dont la collectivité avait besoin dont :
- La régie cantine garderie par délibération 15/01.12/09 en date du 12 janvier 2015
- La régie de vente de permis et cartes journalières par délibération 15/02.09/15 en date du 09 février 2015
- La régie d'abonnement à la bibliothèque par délibération 15/02.09/16 en date du 09 février 2015
- La régie du poids public par délibération 15/02.09/17 en date du 09 février 2015
- La régie de location des salles par délibération 15/02.09/18 en date du 09 février 2015
- La régie de redevance d'occupation du domaine public par délibération 18/01.15/04 en date du 15 janvier 2018

Monsieur le Maire précise :

- que suite à la rencontre avec la responsable du Service de Gestion Comptable (trésorerie) de Bourgoin-Jallieu qui nous a informé qu'il fallait réduire le nombre de régies et supprimer celle qui était inactive.

- que l'espèce ne peut plus être déposée au Service de Gestion Comptable et que le régisseur doit déposer les espèces à la banque postale et uniquement à partir d'un montant supérieur à 50 euros

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De recréer la régie pour la cantine garderie,
- De supprimer toutes les régies existantes
- De rassembler les régies suivantes, c'est-à-dire la régie de vente de permis de pêche et cartes journalières, la régie de bibliothèque, la régie des locations de salles et la régie du poids public, la régie de la redevance du domaine public et d'intégrer une régie pour les encarts publicitaire
- D'annuler les arrêtés de nomination des régisseurs
- D'annuler les actes constitutifs de chaque régie supprimée

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- De supprimer toutes les autres régies existantes
- De recréer la régie cantine garderie
- De rassembler les régies suivantes en une régie nommée Régie diverse, c'est-à-dire la régie de vente de permis de pêche et cartes journalières, la régie de la bibliothèque, la régie des locations de salles, la régie du poids public, la régie de la redevance du domaine public et d'intégrer la régie de encarts publicitaires.
- De créer les actes constitutifs des 2 régies et les arrêtés de nomination des régisseurs
- D'autorisent Monsieur le Maire à annuler toutes les régies citées ci-dessus et tous les arrêtés de nomination des régisseurs y compris celui du régisseur de la cantine garderie.
- D'autorisent Monsieur le Maire à souscrire un compte de dépôts de fonds au Trésor (D.F.T.).
- D'Autorisent Monsieur le Maire à signer les actes constitutifs et les arrêtés de nomination des régisseurs pour la régie de cantine garderie et la régie diverses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Alain BERGER



Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 12/12/2023